



Avolsheim info

Numéro spécial – crise sanitaire liée au COVID 19

Bulletin d'information de la commune n°84 – 25 mars 2020

Fermeture de la Mairie

En application des directives reçues, la mairie est fermée au public et les agents ont été arrêtés jusqu'au 11 avril, avec des astreintes pour répondre aux éventuelles urgences. Les services de la Mairie restent toutefois accessibles par mail à mairie@avolsheim.fr et par téléphone au 03.88.38.11.68.

Fermeture des parcs

Conformément à l'arrêté pris par la Préfète du Bas-Rhin pour empêcher les rassemblements de personnes qui constituent un risque important à la transmission du virus, le parc Audéoud et le city stade d'Avolsheim sont fermés au public jusqu'au 15 avril. Tout contrevenant s'expose à une amende.

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers habitants.

Tout d'abord un grand merci à tous les concitoyens qui ont pu se déplacer le dimanche 15 mars pour les élections municipales.

La situation actuelle est cependant inédite en ce sens que la crise sanitaire que nous vivons a entraîné le report de l'installation de la nouvelle équipe élue... Le Conseil Municipal sortant reste donc encore en place, jusqu'à priori fin mai au moins.

C'est donc toujours en tant que votre Maire, mais en collaboration étroite avec mon successeur, Pascal GEHIN, que je tiens à vous assurer de tout le soutien de la municipalité en ces temps difficiles.

Ce bulletin est destiné à vous donner quelques informations utiles mais surtout à faire appel à la solidarité Avolsheimoise. En effet, suite au confinement, il est très difficile de déterminer quels sont les besoins de chacun, de connaître les personnes en difficulté, de répertorier les urgences. Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter la mairie, une permanence téléphonique est assurée. Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse mairie@avolsheim.fr ; là également une permanence est assurée par les « deux maires ».

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos voisins !



Françoise HAUSS et Pascal GEHIN

Ensemble, organisons l'entraide !

Depuis le 17 mars dernier, nous sommes tous confinés chez nous en raison de la propagation du coronavirus Covid 19. Cette situation contraignante peut entraîner des difficultés importantes pour les personnes dans l'impossibilité de pouvoir se déplacer pour leurs courses ou besoins pharmaceutiques.

Aussi, nous comptons sur la mobilisation de tous les avolsheimois afin de mettre en œuvre un élan de solidarité collective, notamment à l'égard des plus fragiles.

Si vous avez un voisin âgé, isolé, n'hésitez pas à prendre régulièrement de ses nouvelles, à lui proposer de lui ramener quelques courses si vous allez en faire.

Si vous êtes seul chez vous et avez besoin d'aide, voici un petit truc simple pour vous signaler : accrochez un drapeau ou un chiffon rouge à votre fenêtre afin que vos voisins puissent voir que vous avez besoin de quelque chose.

Que vous souhaitiez proposer votre aide, ou que vous soyez en difficulté et ayez besoin de soutien, vous pouvez vous manifester auprès de la mairie (tél : 06.19.16.99.64 ou mail : mairie@avolsheim.fr).

Le CCAS d'Avolsheim a créé une page facebook « Solidarité Avolsheim face au Covid 19 ». N'hésitez pas à la consulter, à la partager. Informez, commentez mais toujours avec de bienveillance et un peu d'optimisme, dans le respect de chacun. Plus que jamais la solidarité doit être la priorité ; mais attention si vous rendez service de toujours veiller à respecter les gestes barrières et de garder vos distances avec les autres pour éviter la transmission de cette épidémie !!! Chacun chez soi, chacun pour tous, tous pour chacun !

Enfin, si vous en avez besoin, des « attestations de déplacement dérogatoire » sont disponibles à l'entrée de la Mairie.



Conseils complémentaires de précaution contre le virus Covid-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

Dans la situation sanitaire grave que nous traversons, il est impératif que chacun respecte scrupuleusement les consignes données par les autorités pour éviter la propagation du virus et adopte couramment les gestes barrières. Outre ces mesures, le Docteur Christian GLACE, urgentiste au SAMU 67 / SMUR de Strasbourg, nous donne des conseils complémentaires :

1) Lavage des mains minutieux : Se laver consciencieusement les mains et les avant-bras est primordial. Cela peut se faire au savon ordinaire, à l'eau du robinet (elle est chlorée, donc sûre !). Lavez-vous à l'eau tiède de préférence, en insistant sur les espaces interdigitaux, la paume et les doigts (en particulier les faces palmaires et les extrémités). Rincez chaque main et avant-bras sous le filet d'eau, EN GARDANT LES MAINS PLUS HAUTES QUE LES COUDES, de telle manière que l'eau s'écoule toujours vers les coudes. Ne touchez pas au robinet. Séchez les mains en premier avec une serviette propre ou à usage unique, puis chaque avant-bras et terminez par les coudes. Pour finir, fermez le robinet avec la serviette et mettez-la au linge sale.

2) Usage des masques : Les masques FFP2 et FFP3 devraient être réservés aux personnels de santé et aux personnes assurant des missions d'intérêt général en contact avec le public. La barrière anti-virale avec des masques simples dits chirurgicaux est suffisante, à condition toutefois que TOUTE la population en porte un lors de sorties du confinement (sorties dites dérogatoires). Ceci ne protège pas à 100% celui qui le porte, mais bloque, pendant 3 à 4 heures, les gouttelettes contaminées qui pourraient être émises, en parlant notamment. A la maison, ils sont inutiles, car si l'un de vos proches, asymptomatique, vous a contaminé, c'est déjà trop tard. Porter un masque FFP3 avec valve expiratoire, quand on est contaminé, est inutile car la totalité de l'air expiré, avec les gouttelettes, sort librement...

3) Aliments non cuits : Le virus est détruit très rapidement par la chaleur (en gros plus de 60 °C). Toutefois, malgré les mesures de protection qui pourraient être instaurées, ou pas, il est recommandé de laver, puis d'au moins brièvement, chauffer tous les aliments ou les exposer à de la vapeur d'eau bouillante.

4) Résistance du virus sur les surfaces inertes : Le virus est fragile et se détruit progressivement s'il n'est pas dans un environnement favorable. Les semelles ne transportent pas le virus lors de déplacements (démonstré en milieu hospitalier contaminé, à partir de prélèvements). Par contre, il résiste mieux en milieu humide sur les surfaces absorbantes telles que carton, papier, éponges, sur lesquelles il disparaît complètement au bout de 24 h. L'exposition au soleil ou aux ultra-violettes accélère sa destruction.

5) Sollicitation du médecin traitant dans les cas suivants :

- gêne respiratoire, essoufflement inhabituel
- fatigue intense (notamment chez les personnes âgées)
- conjonctivite, douleurs à la déglutition, perte
- fièvre, frissons, courbatures, sueurs
- crachats du sang ou du pus
- perte d'appétit, d'odorat, de goût, défaut d'hydratation
- troubles digestifs, douleurs abdominales ou diarrhée
- traces violacées sur les genoux ou lèvres bleues

6) Appel direct au SAMU centre 15/112 dans les cas suivants :

- troubles de la conscience
- hypotension inhabituelle, persistance du pli cutané lorsqu'on pince la peau de la poitrine, ou muqueuses de la bouche (pas des lèvres) sèches.
- détresse respiratoire

Notez bien : ces conseils, en plus des consignes gouvernementales qu'il convient de respecter de manière stricte et permanente, sont prodigués dans l'intérêt de la population d'Avolsheim et ne sauraient être considérés comme une protection totale contre la maladie COVID-19.

Inscription des enfants en classe de maternelle

L'inscription des enfants nés en 2017 en petite section de maternelle pour la rentrée de septembre 2020, initialement fixée au 3 avril, est reportée à une date ultérieure.

Evénements annulés

Plusieurs manifestations qui étaient prévues à Avolsheim sont annulées (la chasse aux œufs, les 10 ans du point lecture, le marché aux puces, la foire aux plantes)...

Certaines seront reprogrammées ultérieurement.

Inscription périscolaire

Les inscriptions au périscolaire d'Avolsheim-Wolxheim pour l'année scolaire 2020-21 sont désormais ouvertes. Le dossier de demande d'inscription peut être téléchargé à l'adresse <http://www.lutinsdesbois67.fr/>

Merci de rendre votre dossier avant le 27 avril 2020, en version papier de préférence, à déposer dans la boîte aux lettres des Lutins des Bois devant l'école d'Avolsheim. Pour toute question, merci de contacter par mail Zoé MEYER, présidente de l'association, à l'adresse meyer_zoe@yahoo.fr

La gendarmerie à votre écoute

Dans le cadre du contexte actuel lié à l'épidémie de COVID-19 et des mesures gouvernementales, la brigade territoriale de gendarmerie de Molsheim est à votre écoute en cas de question. L'accueil et le renseignement de la population restent en effet une priorité et vous pouvez utiliser les modes de communication numériques, comme par exemple le site internet de la brigade numérique de la gendarmerie qui vous permet d'échanger 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme par messagerie instantanée. Voici l'adresse du site :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique.

Bien sûr, pour les cas d'urgence, il est préférable d'appeler immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.